

Réunions FPT

18-20 octobre, 1999 Rapport de réunion

La troisième rencontre du Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides (Comité FPT) a eu lieu à Winnipeg du 18 au 20 octobre. Ken Plews, gestionnaire, autorisations concernant les pesticides, ministère de la Conservation, gouvernement du Manitoba, et Wendy Sexsmith, directrice de la Division des nouvelles stratégies et des affaires réglementaires, à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada, ont co-présidé l'assemblée.

Le Comité FPT réunit des représentants des organismes provinciaux, territoriaux et fédéraux concernés par l'utilisation, la gestion et la réglementation des produits antiparasitaires, leur donnant ainsi la possibilité d'échanger de l'information et de mieux coordonner les dossiers relatifs à la lutte antiparasitaire. La réglementation des produits antiparasitaires relevant à la fois des législations fédérales et provinciales, il faut établir des liens solides pour que la gestion des dossiers communs aux deux ordres de gouvernement soit efficace. Le Comité FPT est aussi le lieu où l'on peut approfondir les aspects techniques des grands dossiers de l'heure en matière de produits antiparasitaires.

Liens

L'établissement de liens plus solides entre les organismes membres du comité FPT et entre ce dernier et d'autres organismes s'est révélé comme l'un des plus importants thèmes de la réunion. Par exemple, les provinces, les territoires et l'ARLA cherchent à établir des partenariats pour partager et optimiser la formation du personnel et les possibilités de perfectionnement. Avec cet objectif en vue, on a décidé d'organiser une séance spécialisée en la faisant coïncider avec les réunions annuelles du comité FPT pour explorer un sujet d'intérêt commun.

L'ARLA travaillera également avec ses bureaux régionaux pour mettre au point des mécanismes plus efficaces devant permettre aux provinces et aux territoires d'obtenir rapidement des réponses à des demandes urgentes d'information sur des produits homologués et sur des questions de réglementation.

Le Comité FPT cherchera à renforcer ses liens avec le Comité d'experts sur la lutte antiparasitaire intégrée, un groupe de travail relevant du Conseil de recherches agroalimentaires du Canada. Son mandat est de coordonner et de faciliter le développement et la mise en oeuvre de la lutte antiparasitaire intégrée (LAI) au Canada.

Les membres du Comité FPT continueront à jouer un rôle actif au sein du Comité consultatif de la lutte antiparasitaire, organisme multipartite qui conseille le ministre fédéral de la Santé sur les questions concernant le système fédéral de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Question examinées

Pendant la réunion du comité FPT, il y a eu des exposés et des discussions sur une grande variété de questions concernant la lutte antiparasitaire. Voici quelques-uns des sujets abordés :

- Risques pour les abeilles causés par la pulvérisation aérienne de produits antiparasitaires et moyens pour atténuer ces risques. Il a été admis qu'il fallait fournir aux apiculteurs et aux opérateurs antiparasitaires des recommandations sur la nature des produits à utiliser et sur le meilleur moyen pour les appliquer sans risquer de tuer les abeilles. Dans une première étape, le comité FPT réunira l'information disponible sur l'étendue et les détails du problème de la destruction d'abeilles.
- Problèmes persistants de rendement avec les appâts à la strychnine prêts à l'emploi. Un degré élevé de variation dans la formulation est à l'origine des problèmes de capacité du produit à éliminer les écureuils terrestres. Les recherches en Alberta laissent supposer que la graine à

canaris peut constituer un moyen d'application beaucoup plus efficace que les agents employés actuellement. Les prochaines étapes consisteront à trouver un fabricant de produits antiparasitaires qui produira une version du produit sous forme de graine à canaris et qui évaluera l'efficacité par des essais.

- Statut de l'imidaclopride (Admire) dans le cadre de la réglementation. Bien que ce produit offre généralement une image positive quant à son absence relative de toxicité pour l'homme, il continue de présenter un risque pour l'environnement du fait de sa grande persistance dans le sol de champs cultivés, notamment lorsqu'il est employé comme produit pour pulvérisation foliaire à large spectre. Le Comité FPT continue de recommander la prudence avant d'élargir l'utilisation de l'imidaclopride.
- Approches durables pour la lutte antiparasitaire, incluant des projets de partenariat LAI et l'élaboration d'une politique de réduction des risques des pesticides. Le Comité FPT a fait part de son intérêt pour l'amélioration de l'accès à des outils de lutte antiparasitaire compatibles avec la LAI et plus sûrs. On a examiné plusieurs processus rapides (traitement prioritaire) déjà en place (examen conjoint des substances chimiques à risque réduit, examen conjoint des biopesticides, et Programme d'homologation des usages limités à la demande des utilisateurs).
- Communication de l'information d'étiquetage par disque compact en plus des mises à jour par transmission électronique visant l'accès sans délai aux renseignements sur les produits homologués. Une proposition de l'ARLA dans ce sens a été acceptée par le Comité FPT. Les prochaines étapes comprennent la préparation d'une proposition globale de mise en oeuvre (novembre 1999) et d'un plan de mise en oeuvre pour janvier 2000.

Parmi les autres sujets traités, il y avait les suivants :

- perturbateurs du système endocrinien;
- programme de réévaluation proposé par l'ARLA
- état des modifications à la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA)
- Food Quality Protection Act (FQPA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis
- rôle de l'étiquetage dans les applications aériennes
- mécanismes prévoyant pour le Comité FPT des liens utiles pour faire face au bogue de l'an 2000
- conflit entre la Loi sur les pêches et la LPA
- Entente entre le Canada et les États-Unis sur le commerce des produits agricoles
- Polluants organiques persistants.

Rapports des groupes de travail

Le Comité FPT traite beaucoup de ses questions prioritaires par l'intermédiaire de ses groupes de travail. Voici un résumé des progrès réalisés par les groupes de travail depuis la réunion du Comité FPT l'année dernière à Halifax.

- Groupe de travail sur les critères de classification

Ce groupe de travail prépare une approche risque-exposition pour établir les catégories de classification des produits antiparasitaires homologués et prévoit un atelier sur ce sujet à la fin de 1999. Un certain nombre de provinces souhaitent participer à cet atelier. Après ce dernier, on prévoit envoyer un document contenant la proposition aux membres du Comité FPT, aux responsables de l'industrie et à d'autres intervenants pour recueillir leurs commentaires. La date cible pour une proposition finale est mai 2000, date à laquelle il faudra obtenir l'accord officiel au niveau supérieur de toutes les provinces.

- Groupe de travail pour l'éducation, la formation et la certification en matière de pesticides

Ce groupe de travail est engagé dans un certain nombre d'initiatives, incluant la préparation de la

version finale d'un texte de portée nationale, devant figurer dans les manuels de formation à l'intention des applicateurs aériens, d'une évaluation des connaissances et exigences fondamentales pour tous les opérateurs (tronc commun, utilisation des pesticides), et de directives pour le passage d'un examen et le renouvellement d'un certificat. Une grande partie de la documentation sera accessible sur le site [Internet du Comité FPT](#).

Le groupe de travail a proposé un projet devant être mis en oeuvre par le groupe de travail (GTT) de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) sur les pesticides consistant à préparer un examen de base pour tous les applicateurs aériens, fondé sur un processus normalisé qui sera statistiquement fiable, validé et justifié du point de vue juridique. On obtiendrait ainsi une base de données nord-américaine pour l'examen. La proposition sera présentée au GTT de l'ALENA en janvier 2000.

- Groupe de travail sur la base de données nationale des produits homologués

L'ARLA a pu confirmer que toutes les données de ventes communiquées par l'industrie à l'ARLA ainsi qu'aux provinces et aux territoires peuvent être traitées confidentiellement si la demande en est faite. Un rapport a été présenté sur l'efficacité d'un projet pilote de collecte de données pour la base de données nationale sur les ventes des produits antiparasitaires. L'ARLA prépare un règlement sur la communication obligatoire des données sur les ventes. L'Institut canadien pour la protection des cultures et l'Association canadienne des manufacturiers de spécialités chimiques ont accepté de communiquer les données sur les ventes dès l'an 2000.

Des travaux sont en cours pour trouver des façons de partager l'information pertinente sur les ventes de produits avec les provinces et d'autres ministères fédéraux; une entente a été conclue sur la façon de mettre les données sur les ventes à la disposition du public.

- Groupe de travail sur le suivi post-homologation

Une enquête a été effectuée afin de déterminer quel type d'information est recueillie, et par qui, dans les provinces et les territoires; les résultats ont été compilés et seront communiqués très bientôt aux membres du Comité FPT.

- Groupe de travail sur les zones tampons

Le nouveau groupe de travail sur les zones tampons a été constitué officiellement. Les zones tampons sont très importantes pour atténuer les effets des pesticides sur les organismes non ciblés et pour établir les restrictions concernant l'application de produits antiparasitaires près de secteurs sensibles. Parmi les éléments clés devant être examinés par le groupe de travail, on peut citer les paramètres ultimes, les conditions d'application, l'établissement de zones tampons minimales et la formation.

Participation des intervenants

Après la réunion de Winnipeg, une rencontre d'intervenants a été organisée. L'Institut canadien pour la protection des cultures (ICPC), le Conseil canadien de la lutte antiparasitaire en milieu urbain, la Canadian Aerial Applicators Association (CAAA), le Conseil canadien du commerce de détail, le Comité national pour la gestion des ravageurs en milieu forestier, Bayer et l'Association canadienne des manufacturiers de spécialités chimiques ont présenté chacun un exposé au Comité FPT. Les exposés portaient notamment sur les sujets suivants : programmes de gérance de l'ICPC; programmes du Conseil canadien de la lutte antiparasitaire en milieu urbain; la CAAA et ses initiatives à venir; les préoccupations dans le commerce de détail concernant les produits antiparasitaires; un modèle d'exploitation pour la réglementation des zones tampons en foresterie; l'insecticide imidaclopride (Admire).

Réunion de coordination des responsables des usages limités

À une réunion de coordination des responsables des usages limités, organisée conjointement avec celle du Comité FPT, un projet de proposition sur le Programme d'extension du mode d'emploi pour usages demandés par les utilisateurs (PEPUDU) de l'ARLA a été examiné préalablement par les membres du Comité FPT. On a fortement insisté sur l'importance pour les promoteurs d'avoir accès au moment opportun à un financement stable et suffisant pour les usages limités, et diverses voies ont été explorées pour les sources de financement. On a également examiné une approche d'introduction progressive de bonnes pratiques de laboratoire (BPL) pour les stations de recherche destinées aux usages limités. Un atelier semblable est prévu pour l'année prochaine.

Prochaine réunion du Comité FPT

La prochaine réunion du Comité FPT aura lieu à Ottawa (Ontario), du 16 au 18 octobre 2000.

Le 8 décembre 1999 par Cameron Laing